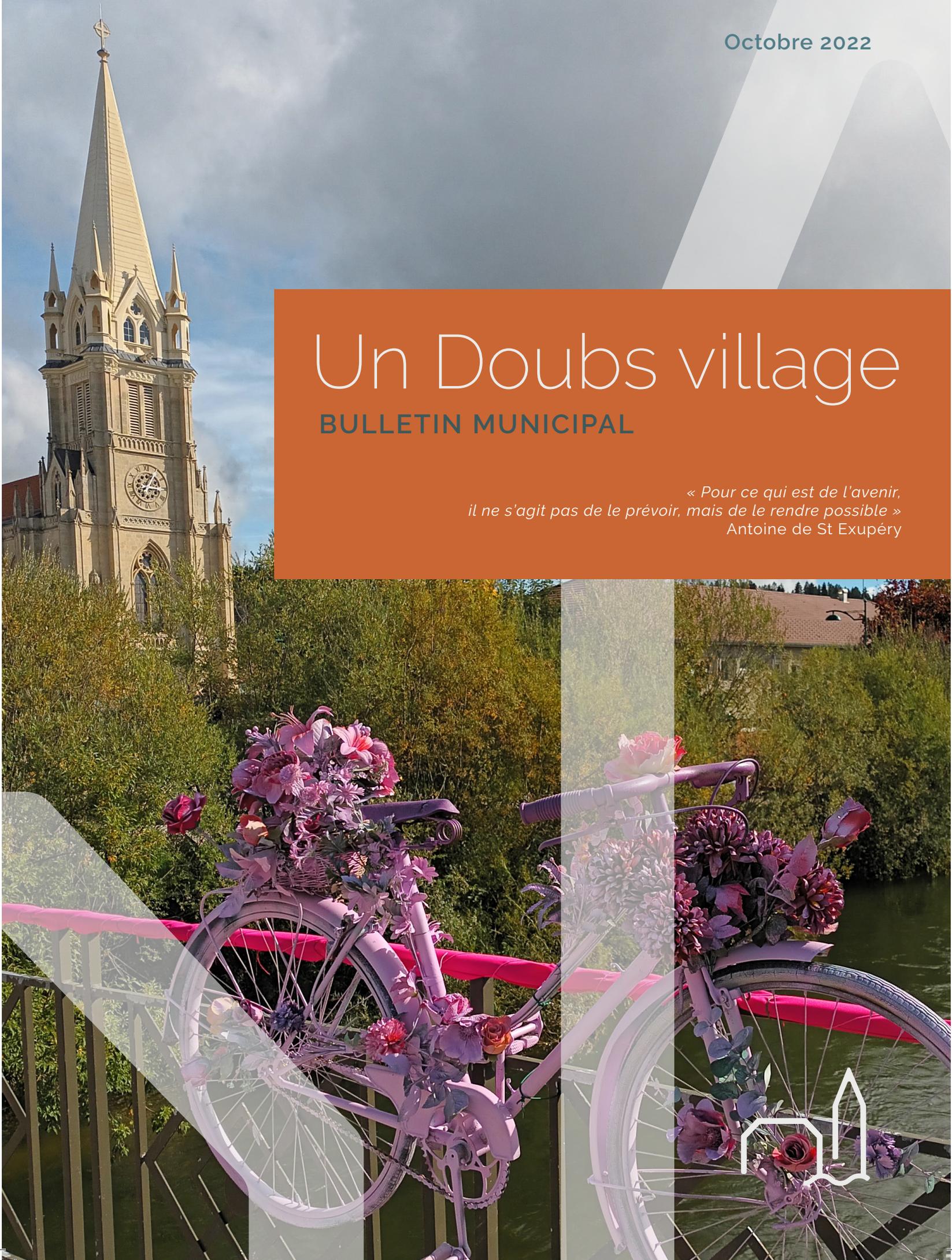


Octobre 2022

Un Doubs village

BULLETIN MUNICIPAL

*« Pour ce qui est de l'avenir,
il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
Antoine de St Exupéry*



- 3** Le mot du maire
- 4** Service des impôts
La mission locale du Haut-Doubs
PLUIH
- 5** Inscriptions pour appels aux personnes vulnérables
Inscriptions aux alertes SMS
A propos des rodéos urbains
Règlement sur la taille des haies
- 6** Point sur la forêt communale
L'hiver arrive
- 7** Le site de la commune a fait peau neuve
L'exposition art en chapelles
Bilan du marché
Comice 2023
- 8** Les travaux de l'école
La rentrée scolaire
Olympiades APE
- 9** Expression du groupe minoritaire
Économie d'énergies
- 10** Etat civil
Hommage à François Denervaux
- 11** Concours de Noël
Expression du CMJ
- 12** Dates à retenir

EDITO DU MAIRE

Chers toutes et tous,

L'heure de la rentrée a sonné accompagnée des rires et des pépiements des enfants, qui rendent le cœur du village joyeux et bien vivant. Tout s'est bien déroulé en ce qui concerne notre groupe scolaire. Nous avons accueilli trois nouvelles enseignantes, une en maternelle, et deux en élémentaire. Bienvenue à elles.

Je ne peux m'empêcher de reprendre la citation de St Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ».

L'enseignement est un vecteur essentiel qui prépare nos jeunes générations à devenir acteurs de leur avenir. Ainsi les travaux des bâtiments scolaires permettront bientôt d'accueillir les élèves et les professeurs des écoles dans de nouveaux locaux, gage de bonnes conditions pour soutenir cet enseignement. Sachez que dans le souci d'une économie locale de la filière bois, nous avons intégré du bois scolyté dans la structure.

« Rendre l'avenir possible... ». Aujourd'hui face à ce monde qui bouge, nous sommes tous invités à faire preuve de créativité, d'adaptation, de prise de décisions en cohérence avec l'évolution de notre société. Par exemple, vous aurez pu constater que le conflit en Ukraine a déclenché un processus d'augmentation des prix, notamment celui de l'énergie. Ceci implique pour nous tous comme pour les collectivités de chercher des

sources d'économie. Un article spécialement dédié à ce sujet vous fera part des mesures en cours de réflexion.

S'adapter aussi à l'évolution climatique. En effet le soleil de cet été nous a inondé d'une belle lumière mais a été un peu trop généreux en chaleur !

La forte période de sécheresse nous a contraints à des restrictions d'eau et à être plus vigilants dans de petits gestes au quotidien pour éviter le gaspillage. A ce jour, bien que le mois de septembre ait été pluvieux, le niveau de la nappe phréatique reste bas pour la saison. Notre ressource en eau pour l'année 2023 dépendra de la période hivernale. Et bien que nous ayons eu cette période de sécheresse nous devons penser à l'autre scénario, les inondations déjà connues au cœur de notre village. Une bonne nouvelle à ce sujet : Prochainement nous allons découvrir le rapport de l'Epage concernant l'étude hydraulique qui a été réalisée sur les berges du Doubs. Nous espérons que ce rapport conduira sur une proposition de réalisation de travaux, qui espérons-le, nous permettra de remédier à ce problème.

Aujourd'hui plus que jamais il est important de prendre soin de notre flore et de notre faune. Un Atlas de la biodiversité va être élaboré, et pour se faire des personnes vont sillonner notre village pour recenser cette flore et cette faune qui nous entourent. Merci de leur faire bon accueil.



Pour rendre notre environnement agréable, il serait bon que chacun ramasse ses déchets notamment à l'Espace Rives du Doubs. De plus pour vivre en bonne harmonie, dans un respect mutuel, cela implique des comportements adaptés et responsables. A ce sujet, je tiens à rappeler à tous, jeunes et moins jeunes, que la pratique de « rodéos », que ce soit en 2 ou 4 roues, est strictement interdite. Ce genre de comportement risque de provoquer de graves accidents. Protégeons-nous et respectons-nous les uns les autres.

Je terminerai cet édito par l'accueil de deux nouveaux visages dans nos bâtiments communaux : Madame Catherine Tomaszczyk au secrétariat, Madame Uma Borne au ménage. Bienvenue à toutes les deux.

L'automne revêt ses belles couleurs dorées. Le village voit la vie en rose en ce mois d'octobre (grand merci à l'équipe de fleurissement...). Sur cette note colorée qui enchante nos regards, je souhaite à chacun d'entre vous de bien terminer l'année 2022. « Rendons notre avenir possible » ensemble.

Georges Côte-Collisson

4 INFORMATIONS

LA MISSION LOCALE DU HAUT-DOUBS

Présente sur l'ensemble de son territoire à travers 4 points d'accueil, La Mission Locale Haut-Doubs exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Acteur territorial des politiques publiques, la Mission Locale Haut-Doubs est présidée par des élus locaux et est en première ligne dans l'accompagnement de tous les jeunes vers l'autonomie et l'emploi. Elle assure sa mission et organise ses actions à l'échelle de son territoire avec les partenaires.

La Mission Locale Haut-Doubs assure un rôle central dans la mise en œuvre des politiques publiques au bénéfice de la jeunesse, reconnu avec son intégration dans le code du Travail en tant que service public de l'emploi ainsi que membre du service public régional de l'orientation.

Vous souhaitez être accompagné(e) par la mission locale dans vos démarches, contactez-la : 03 81 46 54 61.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le point d'accueil local : Pontarlier : 17 place des Bernardines.

SERVICE DES IMPÔTS

Le public continuera à être accueilli au sein du service des impôts des particuliers (SIP) de Pontarlier. Pour le paiement de leurs factures de produits locaux (cantine, crèche, hôpital...), amendes et/ou impôts de moins de 300€00, ils pourront se rendre chez les buralistes agréés. Le règlement peut être effectué dans la limite de 300€00 ou par carte bancaire sans plafond de montant. La liste des buralistes partenaires est disponible sur le site impots.gouv.fr à la rubrique « particuliers ».

Communiqué de la direction départementale des finances publiques du Doubs

PLUI-H

Le PLUI-H est en cours d'élaboration sur le territoire de la CCGP. L'action engagée depuis 2016 a débuté par une phase de diagnostic, pour comprendre le territoire et ses dynamiques dans les domaines agricole, urbain, paysager, économique et habitat.

La deuxième phase a consisté à mettre en place et à approuver un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) porté par les élus, au service de l'aménagement durable et équilibré pour les 20 ans à venir.

La phase trois concerne le projet réglementaire qui est la déclinaison du PADD et qui se compose du règlement graphique (plan de zonage), du règlement écrit et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Il s'agit ensuite d'arrêter le projet après avoir obtenu l'avis des communes, des personnes publiques associées (chambres consulaires, département, DDT ...) et de la population. Cette dernière pourra s'exprimer et émettre des avis et des remarques pendant l'enquête publique qui devrait être réalisée en mai- juin 2023.

Ensuite viendra l'approbation par l'organe délibérant en l'occurrence la CCGP par un vote à la majorité des suffrages exprimés. Un volet habitat est mis en place pour permettre à tous, quels que soient ses moyens, de pouvoir habiter le secteur du Grand Pontarlier.

Des réunions publiques d'information sont en cours et permettront de lancer l'enquête publique

qui durera 6 mois. Cette enquête publique est l'occasion pour vous de consulter le projet PLUI-H et d'apporter vos remarques et avis auprès du commissaire enquêteur.

La date souhaitée pour la mise en fonction de ce futur document d'urbanisme est prévue pour début 2024.

Le futur PLUI-H permettra d'avoir une homogénéité sur le territoire intercommunal concernant le développement des constructions et les règles d'urbanisme et mais également d'obtenir une cohérence territoriale.

Laurent Petit

APPEL AUX PERSONNES VULNÉRABLES EN CAS D'ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL

Le CCAS souhaite être à l'écoute des personnes « vulnérables » de la commune et venir en aide aux plus fragiles en cas d'événement exceptionnel, canicule, grand froid, épidémie...

La demande d'inscription sur le registre confidentiel des personnes vulnérables, basée sur le volontariat, est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne.

Qui peut figurer sur le Registre ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Les personnes de + de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes handicapées.

Qui peut s'inscrire sur le Registre ?

- La personne elle-même,
- Son représentant légal,
- Un tiers (ami ou proche, médecin, services d'aide ou personne intervenante).

Comment s'inscrire sur le Registre ?

- Par appel téléphonique au CCAS : 03 81 46 51 40
- Par mail mairiedoubs@wanadoo.fr
- Par courrier adressé à :
CCAS, Mairie de Doubs, 6 Grande rue, 25300 DOUBS

Françoise Henriët

Bruno Tempesta

ALERTES SMS

Il y a deux ans, le Conseil Municipal a mis en place un service d'alertes SMS – exceptionnelles et immédiates – afin de vous informer rapidement en cas d'alertes météo (inondations, tempêtes, canicules...), d'alertes sanitaires (qualité de l'eau...), ou autres alertes importantes.

Nous invitons tous les habitants non-inscrits à ce jour, et plus spécialement les nouveaux arrivants sur la commune, à s'inscrire sur le site Internet de la commune :

<https://commune-de-doubs.fr/alertes-sms/>

Yannick Blondeau

RÈGLEMENT SUR LA TAILLE DES HAIES

Il est rappelé que les propriétaires de haies doivent veiller à ce que leurs plantations n'occasionnent aucune gêne à la circulation sur l'espace public.

Les plantations ne doivent pas empiéter sur les rues, trottoirs et masquer les panneaux de signalisation. Les branches des arbres ne doivent pas être à proximité des installations aériennes (réseau électrique, téléphonique).

En cas d'accident sur la voie publique, votre responsabilité pourra être engagée si vous ne respectez pas vos obligations.

À PROPOS DES RODÉOS URBAINS

Le rodéo urbain est un comportement illégal sur la voie publique, au mépris des règles de prudence et du code de la route, et qui compromet la sécurité des usagers et des riverains. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 3 août 2018, la pratique du rodéo urbain est passée d'une simple infraction au code de la route à un délit passible d'un an de prison et de 15000 euros d'amende avec possibilité de confiscation du véhicule. Cette peine d'emprisonnement peut monter à 3 ans d'emprisonnement et 40 000 euros d'amende si les auteurs ont consommé de l'alcool ou des stupéfiants. Des contrôles de police fréquents sont et seront programmés afin de stopper cette pratique dangereuse.

Veillez à entretenir vos haies et arbustes pour éviter tout accident et permettre aux piétons et cyclistes de se déplacer sans risques.

La police du Maire permet de faire réaliser les tailles, les élagages ou les abattages de vos arbres ou arbustes à vos frais après une mise en demeure de vous mettre en conformité avec l'article 673 du code civil.

L'automne est la saison propice pour réaliser ces travaux. Veillez à intervenir si nécessaire.

Laurent Petit

POINT SUR LA FORÊT COMMUNALE

Jusqu'à cet automne, la forêt communale a été très peu impactée par la mortalité des arbres, mortalité due au déficit hydrique, à la sécheresse et aux attaques de parasites comme le scolyte. Le volume de chablis annuel n'a pas ou que très peu évolué.

Cependant, depuis cet été, des attaques de scolytes importantes ont été remarquées dans les parcelles 20 et 22.

Des volumes estimés à 250 m³ et qui pourraient fortement augmenter dans les prochains mois en fonction des conditions météorologiques. Les attaques de ces parasites sont moins virulentes pendant les épisodes pluvieux, en effet les scolytes ont un essaimage moins important pendant les périodes de pluie.

La lutte contre ces parasites consiste à exploiter rapidement les arbres malades pour tenter de garder une valeur commerciale de ces bois.

A titre d'exemple, les bois verts vendus dans la parcelle 20 ont été adjugés à 114 euros du m³. Par contre les bois scolytés n'auront qu'une valeur de 35 à 40 euros par m³. La perte financière est importante mais c'est également la perte d'un patrimoine forestier qui pourrait mettre à mal les recettes du budget bois dans les années futures.

La réflexion sur l'avenir de nos forêts avec les essences présentes actuellement et celles que l'on envisage d'introduire est menée. Le sujet est difficile car beaucoup de paramètres sont inconnus comme la résilience possible des arbres.



Comment s'adapteront les essences nouvelles plantées à titre expérimental ?

Gardons en mémoire que face au changement climatique, nos comportements doivent changer si nous voulons conserver notre environnement forestier en état.

Laurent Petit

L'HIVER ARRIVE

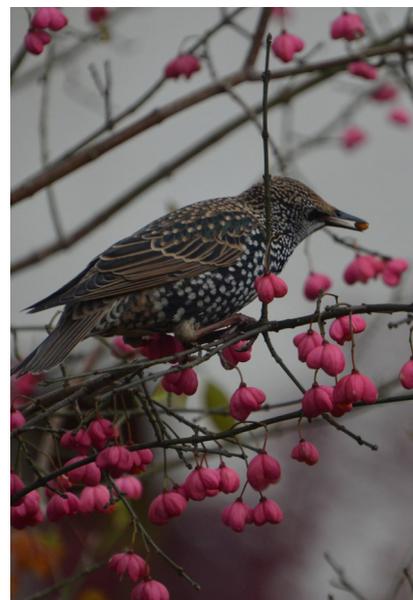
L'hiver arrive et il est bon de rappeler à tous les obligations et interdictions de chacun pendant les chutes de neige.

Le stationnement sur la voie publique est interdit entre 3 et 8 heures pour permettre aux engins de déneigement d'intervenir convenablement et dégager le plus rapidement possible les rues et places du village.

Il est interdit également de sortir sur l'espace public, les neiges et glaces des propriétés privées.

Il est obligatoire aux riverains de déneiger les trottoirs situés le long de leur propriété.

Ces règles permettront de réaliser le déneigement dans de bonnes conditions et faciliteront le déplacement de tous. Prenons tous conscience que lors des chutes de neige, il n'est pas possible de réaliser le déneigement pour tous en même temps ! Le civisme de chacun permettra à tous de mieux vivre les désagréments de l'hiver.



Laurent Petit

LE BILAN DU MARCHÉ

Depuis le 1er mai et jusqu'au 30 octobre, le parking de l'école accueille, un dimanche sur deux, le 1er marché de Doubs.

Une dizaine de commerçants a permis de lui donner naissance et de le faire vivre. Ils ont su fidéliser une clientèle locale au fil des semaines. Nous les remercions très chaleureusement pour leur implication.

Un grand merci également aux associations de Doubs qui ont tenu à tour de rôle la buvette et ont rendu ce lieu encore plus convivial en permettant aux visiteurs de se retrouver autour d'un petit café.



Le bilan est positif car notre souhait, à travers ce marché, était d'apporter un service supplémentaire aux habitants tout en créant un lieu d'échange et de rencontre.

Karine Bruchon

LE SITE DE LA COMMUNE FAIT PEAU NEUVE

Le nouveau site de la commune a été mis en ligne, toujours disponible à l'adresse :

www.commune-de-doubs.fr

Il offre une navigation plus simple et plus intuitive, et il est adapté aux usages actuels : consultation depuis un mobile, conforme aux normes d'accessibilité, etc.

Il sera également plus simple d'y intégrer de nouveaux contenus dans le futur, à propos du futur Atlas de la Biodiversité Communale par exemple.

N'hésitez pas à y aller faire un tour et nous faire part de vos idées d'amélioration !

Yannick Blondeau

COMICE 2023

Suite à la proposition du comité du comice du canton agricole de Pontarlier et après concertation des agriculteurs, des associations et des élus de Doubs, le prochain comice du canton se tiendra à Doubs début octobre 2023. Lors de la réunion du 10/10/2022, une association s'est constituée pour organiser et gérer cette manifestation qui sera une belle et importante fête pour notre village.

Toutes les bonnes volontés sont bien entendu les bienvenues car nous aurons besoin de plus d'une centaine de bénévoles. Nous vous tiendrons informés chaque mois de l'évolution de ce projet fédérateur et joyeux pour notre commune.

Guy Reynard
reynard17@wanadoo.fr

L'EXPOSITION ART EN CHAPELLES

Du 25 juin au 21 août 2022, l'église de Doubs a accueilli près de 1000 visiteurs dans le cadre de l'exposition bisannuelle d'art contemporain proposée par art en chapelles.



Merci à Cassandra, médiatrice, qui a permis à chacun d'apprécier l'œuvre de Marion Lemaître, jeune artiste originaire de Beaune, et de découvrir l'intérieur de l'église de Doubs, son histoire et son architecture.

Expérience à renouveler !

Françoise Henriët

OLYMPIADES APE

Pour la première fois ce dimanche 9 octobre ont eu lieu les Olympiades organisées par l'Association des Parents d'Élèves (APE) des écoles de Doubs.

Au total, 55 équipes composées d'adultes et d'enfants se sont mesurées, sous un soleil radieux, aux différents défis sportifs proposés. Au programme : tir à l'arc, course en sac, tir à la corde, etc.

De beaux moments partagés sur le terrain et autour de la buvette



pour soutenir les projets scolaires et extra-scolaires des enfants !

Yannick Blondeau

LA RENTRÉE SCOLAIRE

110 élèves de maternelle et 198 élèves d'élémentaire ont repris le chemin de l'école. Les effectifs sont stables et le nombre de classes est toujours de 5 en maternelle et 8 + 1 classe ULIS en élémentaire.

Bienvenue aux trois nouvelles enseignantes accueillies cette année, Mme Montrichard (petite et moyenne sections) Mme Jacquet (CP / CE1) et Mme Luthi (CE2 / CM1). Le collège a, comme l'an dernier atteint sa Capacité Maximum d'Accueil avec 650 élèves. Mme Capristo, principale pendant les 5 dernières années est remplacée par Mme Monique Farey.



Le 13 septembre, les élèves des 7 classes de 6ème, accompagnés de leurs professeurs ont participé à une journée de nettoyage, dans le cadre des journées mondiales du nettoyage de la planète. Ils ont investi l'espace de l'île et ont fait une récolte impressionnante de canettes, bouteilles en verre (entière ou cassées), en plastique, papiers de toutes sortes, mégots de cigarettes en nombre... Un grand merci à tous !

Petits rappels : Les meilleurs déchets sont ceux qu'on ne produit pas ! Les abords de l'école sont des « espaces sans tabac »

Françoise Henriët

LES TRAVAUX AVANCENT À L'ÉCOLE

Début septembre le bâtiment est surélevé d'un niveau, entièrement en ossature bois (avec du bois scolyté) et a reçu une nouvelle toiture couverte de panneaux photovoltaïques. Ceux-ci serviront à la consommation des besoins de toute l'école et de son nouvel espace de restauration. Les élèves seront impliqués dans le suivi des consommations en réalisant une lecture de la production journalière.



Les réunions de chantier hebdomadaires, supervisées par la maîtrise œuvre Archi.Tech, avec les responsables d'entreprises et les élus et des membres du comité patrimoine, attentifs aux

moindres détails techniques, ont permis un avancement conforme au calendrier prévisionnel.



Actuellement les entreprises du second œuvre s'activent dans la réalisation de l'isolation, des cloisons, des menuiseries, des parties électriques, de la plomberie, du chauffage et de la ventilation. Pendant les vacances de la Toussaint, les réseaux, les finitions extérieures, le profilage et l'enrobé de l'ensemble de la cour sportive et son nouveau préau seront réalisés afin de passer la saison hivernale dans de bonnes conditions tant pour le chantier que pour les enseignants et les élèves.

Sébastien Billot

ÉCONOMIE D'ÉNERGIES

Dès la fin août, le maire, les adjoints et le secrétaire général ont engagé une réflexion sur les différents axes qui permettront de réaliser des économies conséquentes d'énergie.

Le contexte d'augmentation des coûts de l'énergie nous amène à explorer toutes les pistes.

Pour rappel, les hausses des fluides de l'exercice 2022 ont été anticipées dans le budget. Nous ne sommes pas totalement démunis pour faire face à ce choc des prix, des leviers pouvant être actionnés pour en réduire l'impact financier.

En voici une présentation non exhaustive :



- Abaissement à titre expérimental de la puissance de l'éclairage public équipé de lampes à leds. (Notre éclairage public représente environ 700 points lumineux).
- Extinction de l'éclairage ornemental de l'église et du parvis de la mairie.
- Rencontre avec les dirigeants du club de foot pour limiter l'utilisation de l'éclairage du terrain et de ses locaux. Lors des entraînements un effort a déjà été remarqué.
- Réduction de nos coûts de fonctionnement des bâtiments communaux.
- Deux projets de mise en place de panneaux photovoltaïques : 72 m² de panneaux sur le toit de l'école et 560 m² sur celui de l'Espace des Rives du Doubs.
- Programmation des horaires et périodes de chauffe des bâtiments communaux équipés de chaudières.
- Une rencontre avec les utilisateurs des salles communales est en cours, pour rappeler à chacun les bons gestes.
- Une étude est engagée pour la création d'une chaufferie bois qui alimentera les bâtiments communaux du centre du village.

Nous sommes tous concernés pour agir à la réduction de nos consommations.

Sébastien Billot

EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

Chers concitoyens,

Une rentrée marquée par la sécheresse avec, en septembre, des nappes phréatiques toujours très basses : la vigilance s'impose sur nos consommations d'eau, même si les restrictions sont levées !

Dernier conseil municipal : notre abstention sur les ajustements du budget 2022 du fait d'incohérence dans l'inscription

des recettes et des dépenses complémentaires. Un dossier important a été évoqué : les économies d'énergie. Cette démarche est nécessaire dans le contexte actuel : inflation et explosion des tarifs gaz et électricité. Rappelons que ce que nous ne consommons pas est la première économie ! Eclairage public, chauffage, illuminations, tout doit être pesé dans cette approche, la résilience est de mise.

Notre opposition à l'éclairage du Chemin du Train est encore renforcée !

Nous ne manquons pas de nous exprimer sur tous les sujets et restons à votre disposition. Bien à vous.

Le groupe minoritaire : Florence Rogeboz, Fabrice Bruillard, Catherine Leclercq, Vincent Fleurot, Audrey Invernizzi.

HOMMAGE A FRANCOIS DENERVAUX

Jeudi 4 août dernier François Denervaud nous quittait subitement, nous laissant dans une immense tristesse.



Pour certains d'entre vous François était une simple connaissance, un collègue, pour d'autres un ami, un parent, un frère, un mari, un papa aimant.

François était très impliqué dans la vie associative, il avait relancé le comité des fêtes et en était devenu le Président il y a quelques années.

Pour l'Étoile Sportive, il était un fidèle bénévole toujours là pour l'organisation de la soirée moules frites et du vide grenier, toujours positif, optimiste, tourné vers les autres, à l'écoute de tous.

Qui n'a pas partagé des moments inoubliables avec François ? Il sera toujours présent dans les mémoires.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

Le 30 mai : Ellios de Lou KRAHENBÜHL
Le 11 juin : Swan de Damien GAUTIER et de Amélie BOUILLET
Le 11 juin : Noah de Florian CLERC et de Elodie LAURET MARIE JOSEPH
Le 1er juillet : Mirza de Alper KESKIN et de Satinur CEYLAN
Le 25 août : Noé de Rémi MAGNET et de Marie PÉLISSON
Le 2 septembre : Marvine de Christophe CAMPION et de Florence CALLIER
Le 7 septembre : Karl de William LAITHIER et de Charline GARNIER
Le 16 septembre : Juliette de Sébastien PAQUETTE et de Marie SCHMIEDER
Le 30 septembre : Haroun de Florian CORNU et de Maroua MHAOUER

Mariages :

Le 11 juin : Julien MACCREZ et Jessica MAIROT
Le 2 juillet : Maxime FRESARD et Léa POBELLE
Le 2 juillet : Philip AYMONIER et Yana TYAGALOVA
Le 24 septembre : Cyrille JAUNET-DUPONT et Lucille GIROD

Décès :

Le 11 mars : Camille TOURNIER, 86 ans
Le 1er avril : Léonce HOFFMANN épouse HABLIZIG, 92 ans
Le 21 avril : Jeanne MORAND veuve VERNEREY, 90 ans
Le 2 mai : Armandine BENETRUY veuve LAMBERT, 94 ans
Le 5 juin : Michelle VERDAN épouse GUYON, 73 ans
Le 1er juillet : Noëlle FOURNERET épouse HENRIET, 66 ans
Le 17 juillet : Marguerite BERTIN épouse KRÜTTLI, 99 ans
Le 1er août : André KLAINGUER, 89 ans
Le 4 août : François DENERVAUD, 56 ans
Le 6 août : Claude MARCEAU, 89 ans
Le 16 août : Chantal WAGNER épouse VANDEL, 80 ans
Le 17 août : Sylviane HENGUELY épouse LETONDAL, 62 ans
Le 22 août : Gilbert PETITE, 95 ans
Le 1er septembre : Paulette PETITE veuve GENDROZ, 91 ans



UN DOUBS NOËL

Nuits étoilées, sapins colorés, dorés ou argentés, senteurs épicées ou chocolatées... Dans quelques semaines, la féerie de Noël s'offrira à nous !

Pour agrémenter cette magnifique ambiance, pour laquelle nous étions précurseurs, avec **un concours des maisons décorées en journée - sans illuminations.**

La boîte aux lettres du Père-Noël recevra les commandes des enfants, place de la mairie. Que la magie de Noël opère !!!

Le concours de la plus belle maison (ou balcon) décorée de Noël a pour but de récompenser votre imagination, votre créativité. Seules les décorations de journée, sans illuminations, seront prises en compte.

Les décorations seront examinées par un jury. Celui-ci visitera les candidats entre le 12 et le 15 décembre 2022.

De nombreux lots sont à gagner.

Pour concourir, il vous suffit de remplir le coupon de participation et de le rapporter en mairie, également disponible sur notre site internet : **commune-de-doubs.fr** au plus tard le 10 décembre 2022. Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée.

Les résultats seront annoncés le vendredi 16 décembre 2022, lors des animations organisées par le comité des fêtes.

Ingrid Sauvageot

Inscription au concours de la plus belle décoration de Noël 2022

À remettre à l'accueil de la mairie avant le 10 décembre 2022.

Nom : _____ Prénom : _____
 N° _____ Rue _____ 25300 Doubs
 Adresse mail : _____ Téléphone : _____

Je souhaite m'inscrire au concours de la plus belle maison décorée Noël 2022
 Maison Balcon

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours

Date et signature



EXPRESSION DU CMJ

Un été sec au jardin : Malgré la sécheresse et la canicule, notre jardin des sens a bien tenu et nos végétaux se sont bien développés. Il porte bien son nom : fleurs, feuilles, fruits, légumes, oiseaux... chacun tient son rôle, on voit, on sent, on touche, on écoute, on déguste !

A ce propos, saurez-vous reconnaître les végétaux sur ces photos ?



À retrouver : Abeille sur un tournesol, Oreilles d'ours, Dahlia, Courge spaghetti, Fraisier, Bourrache, Romarin

Le CMJ et Françoise Henriët



Mairie de Doubs
6 Grande Rue – 25300 DOUBS
Tel : 03.81.46.51.40
www.commune-de-doubs.fr

Ouverture :
Lundi – Vendredi :
9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi : de 10h à 12h

À RETENIR

Vendredi 11 novembre : nous vous invitons à participer à la cérémonie du souvenir au monument aux morts le vendredi 11 novembre 2022 à 11h30

Vendredi 18 et samedi 19 novembre : Le comité des fêtes organise un mini festival de musique à l'Espace Rives du Doubs à 20h00

Vendredi 25 novembre : Concert des Marchands de Bonheur à l'église de Doubs à 20h30

Vendredi 16 décembre : le Père-Noël descendra du clocher